



CNEMa

conférence nationale
des enseignants en maïeutique

donnons vie à notre savoir.

Clarification entre grade de Master et diplôme de Master

Le Comité de suivi master a souhaité contribuer à la clarification entre les notions de diplôme et de grade au niveau master. [La contribution du comité Master](#)

Le principe de la délivrance aux titulaires d'un diplôme d'Etat relevant du domaine de la santé, d'un grade équivalent au titre universitaire, comme pour d'autres formations (architectes,...), a été retenu pour plusieurs raisons (source page 5 : [Rapport Hénart](#)) :

-en France une même formation ne peut pas conduire à la délivrance de deux diplômes différents, ce qui serait par exemple le cas avec une licence d'infirmier et un diplôme d'Etat d'infirmier (diplôme d'exercice) ;

-les diplômes de licence et master sont des diplômes obtenus à partir d'un contenu de formation qui est sous la seule responsabilité des universités, dans le cadre de leur autonomie pédagogique ; or les formations des professions de santé doivent conserver un cadrage national, comme l'exigent les diplômes d'exercice des professions réglementées ;

- l'accès aux formations médicales et à certaines études paramédicales est soumis à un numerus clausus ou un quota.